

Communiqué de presse

Les syndicats du public et du parapublic solidaires des « débouté-e-s »

Les organisations syndicales du service public et du secteur subventionné, SUD, SSP et SPV, s'opposent avec détermination à la politique du Conseil d'Etat vaudois qui entend expulser 523 personnes, dites « débouté-e-s ». Ces personnes, seules ou en familles, vivent dans notre canton depuis des années. Pour certaines, toute leur vie ou la majorité de leur existence du moins, s'est déroulée sur cette terre.

Ces femmes, ces hommes, ces enfants, ces familles font partie pleinement de notre société. Ils/elles sont en fait partie de nous mêmes.

Certain-e-s adhérent-e-s de nos organisations syndicales ont rencontré ces personnes et ces familles. Des enfants ont fréquenté et fréquentent encore leurs écoles et leurs classes. Les travailleuses/eurs syndiqué-e-s du service public ont soigné ces personnes, les ont aidées, les ont soutenues sur le terrain social ou administratif. Il ne saurait être question que le personnel du service public et du secteur subventionné accepte la décision du Conseil d'Etat et se rende complice d'une pratique injuste.

L'accord passé entre le Conseil d'Etat vaudois et l'Office fédéral des réfugiés sous les ordres de M. Ch. Blocher, au printemps 2004, impose à notre canton l'expulsion de 523 personnes sans recours possible, sans notification des motifs, sans respect. Il s'agit d'un acte de raison d'état, étranger à la culture et l'exigence démocratiques et humanistes.

Parmi ces 523 personnes, nous avons une centaine d'enfants qui ont effectué une partie ou la totalité de leur scolarité et de leur formation ici. Certain-e-s ont consenti un grand effort pour s'intégrer, apprendre une langue nouvelle, entrer dans une culture scolaire nouvelle.

Parmi les « déboutés », nous trouvons également des parents ou des personnes seules qui travaillent dur pour gagner leur vie, qui occupent des emplois dont souvent les gens d'ici ne veulent pas, qui soutiennent aussi des familles restée au pays.

Parmi les « déboutés », il y a des rescapé-e-s et des survivant-e-s du massacre de Srebrenica en juillet 1995. Nous trouvons aussi des femmes kosovares isolées qu'un retour en Kosove, avec leurs enfants ou seules, condamne à la marginalisation sociale ou à l'exclusion pure et simple. Les conseillères et conseillers d'Etat qui décident d'expulser ces femmes doivent savoir et assumer que beaucoup d'entre elles n'auront d'autre ressource pour survivre que de se prostituer. Les mères courent le risque de se faire enlever leurs enfants et d'en perdre la garde au Kosove.

Enfin, certain-e-s « débouté-e-s » risquent tout simplement leur liberté et leur vie en raison de la dictature ou des situations de violence qu'ils/elles ont fuies et qui perdurent dans leur pays. Par exemple, 5 personnes sont expulsées vers

l'Irak alors même que l'opinion internationale est frappée par la violence généralisée qui règne dans ce pays.

Nos syndicats demandent au Conseil d'Etat de revenir sur sa politique d'expulsion, de garantir aux « débouté-e-s » leur droit au séjour, au travail, à la formation et à l'aide. Nous exigeons du gouvernement que ces personnes et ces familles puissent rester parmi nous car elles font partie de nous-même.

Nous demandons au Conseil d'Etat de tout entreprendre pour obtenir une régularisation définitive et dans les meilleurs délais des « débouté-e-s » en menant toutes les démarches pertinentes auprès de la Confédération.

Comme tant d'autres pans de la société vaudoise, les organisations du public et du parapublic feront tout leur possible pour aider les personnes et les familles déboutées à rester parmi nous jusqu'à ce que une solution juste soit trouvée.

Lausanne, le 1 septembre 2004

Pour information complémentaire :

SUD – SSP - PPV